

Tentative de collaboration entre un service de Santé au Travail et des services d'Oncologie

Martine Pelser

Résumé

En France, un certain nombre de cancers sont suspectés d'être d'origine professionnel, mais leur connaissance précise est encore fragmentaire.

C'est dans ce contexte que notre service de Santé au Travail a souhaité se rapprocher des services d'oncologie du Centre Anti-Cancéreux Antoine Lacassagne à Nice, avec lesquels il n'y a pour ainsi dire jamais de rapport.

Ce rapprochement a notamment mis en avant la nécessité d'intégrer dans l'interrogatoire des patients un questionnement sur leur parcours professionnel et sur les facteurs professionnels qui auraient pu participer à la genèse de la pathologie cancéreuse.

Cette première collaboration laisse entrevoir dans l'avenir une participation d'un service de santé au travail au dispositif de prise en charge globale des patients atteints d'un cancer constitué dans le cadre d'un réseau de soins, amenant ainsi une autre dimension dans la prise en charge de ces patients.

Le thème de ce congrès s'inscrit en droite ligne des préoccupations des préventeurs mais également des pouvoirs publics, qui font désormais de la lutte contre le cancer une priorité de Santé Publique.

On estime qu'une partie des cancers peut être imputée à l'environnement professionnel.

Cependant, la littérature internationale et encore moins française ne met à notre disposition que de très rares informations visant à apprécier quantitativement la proportion et le nombre des maladies attribuables à des facteurs professionnels. Evaluer ce nombre soulève des difficultés méthodologiques et nécessite de disposer de données épidémiologiques fiables. Ainsi le rapport de l'InVS sur l' "Estimation du nombre de cas de certains cancers attribuables à des facteurs professionnels en France" insiste sur la nécessité de mettre en place des études épidémiologiques afin de vérifier les estimations faites et de calculer les fractions attribuables à un certain nombre de facteurs professionnels.

Par ailleurs, il est important de souligner que dans l'apparition des cancers, le rôle des facteurs professionnels est dans l'ensemble largement méconnu et qu'il existe une grande disparité dans la probabilité qu'un cancer soit indemnisé au titre des maladies professionnelles. Là encore, rares sont les travaux épidémiologiques ou sociologiques, qui permettraient de mieux identifier les points de blocage du système de reconnaissance des maladies professionnelles, tels que :

la mauvaise information ou un refus du patient, la méconnaissance des médecins traitants des étiologies professionnelles et des procédures de déclaration,

des tableaux trop restrictifs ou une application trop stricte de la réglementation par les organismes de sécurité sociale.

A l'évidence notre système doit être amélioré. Pour pallier ses insuffisances, un dispositif doit être construit permettant de détecter et de repérer les expositions professionnelles présentes et passées, de colliger et de valider les données récupérées et de se doter d'outils capables d'exploiter l'ensemble de ces informations. Se donner les moyens de ces ambitions passe par la mise en place d'actions de communication, par le développement du travail en réseau afin d'optimiser et de coordonner les actions. Communiquer, apprendre à mieux communiquer est un élément incontournable dans les stratégies de prévention, développer des liens est un atout essentiel dans l'exercice de nos professions.

C'est dans ce contexte que notre service de Santé au Travail a souhaité se rapprocher des services d'oncologie du Centre Anti-Cancéreux Antoine Lacassagne à Nice, avec lesquels il n'y a pour ainsi dire jamais de rapport.

Adresse de correspondance et demande de tirés-à-part

Martine Pelser

4, rue de dunkerque

06110 Le Cannet

Tél. : 04.93.45.32.17 / Fax : 04.93.69.03.56

E-mail <m.pelser@apametra.org>

1. Un commencement modeste ...

Cette action a débuté en 2003 par un entretien d'abord avec le directeur du Centre Anti-Cancéreux Antoine Lacassagne, afin de lui présenter ce projet et surtout obtenir son adhésion, puis avec le responsable de l'Unité de Statistiques Médicales, dont la fonction est de gérer le dossier médical informatisé des patients et de coordonner l'ensemble des études de cet établissement.

En s'intéressant plus particulièrement aux données concernant le parcours professionnel du patient contenues dans son dossier informatique, on a relevé que seule les mentions "retraité" ou en "activité" y figuraient. Il a alors été suggéré la possibilité d'ajouter dans ce dossier une nouvelle rubrique "curriculum laboris".

Plus tard un auto-questionnaire (annexe) a été élaboré, celui-ci devant permettre de retracer le parcours professionnel du patient en précisant son ou ses secteurs d'activité ainsi que le ou les postes occupés. Les informations issues de ces questionnaires devaient ensuite être saisies dans le dossier médical informatisé.

Le questionnaire a été remis à tous les patients venant en consultation ORL au cours du mois de novembre 2003.

Ce qui nous intéressait plus particulièrement en tant que médecin du travail du BTP, était le repérage des patients qui travaillaient ou avaient travaillé dans ce secteur d'activité. 214 questionnaires ont été recueillis puis analysés. Seulement cinq personnes avaient travaillé dans le BTP, dont deux maçons, un coffreur, un soudeur et un ouvrier polyvalent. Deux d'entre eux étaient encore en activité.

Il était difficile d'aller au-delà, les autres informations se trouvant dans le dossier médical informatisé, à savoir l'âge, le sexe, le diagnostic porté, la consommation d'alcool et/ou de tabac. A noter que 30% des questionnaires étaient incomplets. Ce sont là les limites de l'auto-questionnaire.

Dans l'idéal, il aurait fallu que la saisie de ces données soit rapide et effectuée en temps réel au cours de la consultation par la secrétaire, l'infirmière ou le médecin.

2. Des perspectives prometteuses ...

Pour poursuivre ce travail, il fallait donc obtenir l'adhésion des équipes médicales. Nous avons alors pris contact avec deux services,

celui d'ORL et celui d'hématologie. Toutes les spécialités ne sont pas représentées, en particulier on peut regretter l'absence de services d'urologie et de pneumologie. Ce dernier aurait d'ailleurs été un lieu d'échange particulièrement intéressant, d'une part parce que le cancer broncho-pulmonaire est un cancer fréquent pour lequel de nombreux facteurs étiologiques d'origine professionnelle sont identifiés et d'autre part, parce que les pneumologues ont à leur disposition un questionnaire de repérage des expositions professionnelles élaboré conjointement par la Société de pneumologie de langue française et la Société de médecine du travail.

Les entretiens avec les médecins responsables des deux services choisis nous ont confortés dans le bien fondé de notre démarche. C'est avec beaucoup d'honnêteté qu'ils ont reconnu : que la déclaration des maladies professionnelles n'était pas au cœur de leur préoccupation,

que les aspects médico-légaux étaient trop souvent négligés par manque de temps et surtout par méconnaissance de la réglementation,

que le problème de la réinsertion professionnelle n'était qu'exceptionnellement abordée, par conséquent ils avaient peu ou pas de contact avec les médecins du travail.

Ils ont été très intéressés par nos propositions de modification du dossier médical informatisé dans lequel serait intégré, de manière systématique, un questionnement sur le curriculum laboris et les coordonnées du médecin du travail pour les patients en activité. L'ensemble de ces informations devaient permettre de repérer facilement les patients qui exerçaient ou avaient exercé une activité professionnelle dans le secteur du BTP.

Dès lors une liste mensuelle des nouveaux patients serait facilement établie et communiquée, avec leur accord, au référent de notre service de Santé au Travail, à charge pour lui, lorsqu'un patient s'avérait être un de nos salariés en activité, d'en informer son médecin du travail.

Cependant, si ce projet a séduit et a retenu l'attention des praticiens du Centre Anti-Cancéreux, une restructuration de l'Unité de Statistiques Médicales n'a pas permis d'envisager dans l'immédiat une modification du dossier médical informatisé. Il faudra attendre fin 2005 début 2006 pour poursuivre cette action.

3. Pour une participation des services de santé au travail à des réseaux de soins ...

En formalisant cette démarche, une première collaboration a été amorcée, qui pourrait se concrétiser dans l'avenir par la participation du médecin du travail au dispositif de prise en charge globale des patients atteints d'un cancer. En l'occurrence, ce pourrait être une participation au nouveau réseau "ONCAZUR", dont l'un des promoteurs se trouve justement être le Centre Anti-Cancéreux Antoine Lacassagne. Ce réseau créé pour l'est de la région Provence Alpes Côte d'Azur a pour objectif de mettre en place une organisation cohérente et coordonnée pour la prise en charge des patients atteints d'un cancer.

La participation effective d'un service de santé au travail dans les réseaux de soins peut amener une autre dimension dans la prise en charge des patients. En effet, le médecin du travail, de part sa connaissance de l'environnement professionnel, peut apporter ses conseils mais aussi ses compétences concernant les modalités de réparation, les démarches à entreprendre sur le plan médico-légal, et peut également anticiper les éventuelles difficultés de la réinsertion professionnelle. Evoquer le devenir socioprofessionnel est un facteur important dans la prise en charge des patients, dont il faut tenir compte et qui s'intègre dans une démarche de prévention. Favoriser et permettre une réinsertion professionnelle est du ressort du médecin du travail qui après avoir vu le patient, dans le cadre d'une visite de pré-reprise, devra s'assurer de l'adéquation entre son état de santé et l'environnement professionnel. Il aura pour mission d'adapter le poste de travail aux capacités résiduelles du salarié et pour objectif de le maintenir à son emploi, en faisant intervenir, le cas échéant, des structures compétentes, telles que dans notre département THEME 06, une cellule de maintien dans l'emploi.

Pour l'heure, la participation à un réseau de soins comme ONCAZUR doit encore suivre une lente maturation avant de pouvoir se finaliser. Mais les portes sont désormais ouvertes.

Conclusion

Cette action a d'abord eu le mérite de rapprocher des professionnels de santé qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.

Elle a ensuite relevé l'absence de questionnement systématique, de la part des oncologues, sur le parcours professionnel de leurs patients. Cela se traduit par l'absence d'identification des facteurs professionnels dans la genèse de la pathologie cancéreuse et de fait par une sous déclaration voire une non déclaration des maladies professionnelles et a fortiori des maladies à caractère professionnel.

L'ensemble des professionnels de santé se doivent de communiquer dans le seul objectif de mieux prendre en charge des individus qui sont aujourd'hui des patients mais qui ont été, sont, ou seront peut-être demain des salariés. Des salariés, qui auront pu, pendant leurs activités professionnelles, être en contact avec des substances cancérogènes et/ou mutagènes, d'où la nécessité de bien connaître leur parcours professionnel, de connaître réellement et non a priori, la réalité de leurs expositions, et de pouvoir conserver une traçabilité de toutes ces informations dont on reconnaît aujourd'hui, parce qu'elles sont inexistantes, toute leur importance. L'ensemble de ces informations devraient permettre de mettre en place non seulement une politique de prévention adaptée mais aussi le suivi post exposition et/ou post professionnel des salariés concernés.

Il est donc essentiel de pouvoir échanger ces informations dans un cadre pluridisciplinaire, d'où l'intérêt de promouvoir le travail en réseau. A nous, médecin du travail de faire que la santé au travail devienne aussi un élément incontournable dans la construction et l'évolution de ces réseaux de santé.

QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

Référence

Madame, Monsieur,

Ce questionnaire a pour objectif de connaître votre parcours professionnel et de nous permettre de repérer les sources d'exposition à des nuisances, qui pourraient éventuellement avoir un lien avec vos problèmes de santé. Les activités effectuées en tant qu'agent intérimaire doivent également être prises en compte.

CURSUS PROFESSIONNEL

Ce questionnaire est élaboré par tranche d'âge pour vous permettre de vous souvenir des différentes professions que vous avez exercées. Dans la partie gauche de chaque question, vous pouvez cocher une ou plusieurs cases. Dans la partie droite de chaque question, soyez précis dans l'intitulé du poste de travail occupé.

QUELLE(S) PROFESION(S) AVEZ-VOUS EXERCE JUSQU'A L'ÂGE DE 30 ANS ?

Secteur d'activités	Métier(s) exercé(s) ou Profession(s)	Année de référence	Codage
<input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> BTP* <input type="checkbox"/> Commerce <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Libéral <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Autre	1	de ____ à ____	
	2	de ____ à ____	
	3	de ____ à ____	
	4	de ____ à ____	
	5	de ____ à ____	

*Bâtiment et Travaux Publics

QUELLE(S) PROFESION(S) AVEZ-VOUS EXERCE DE 30 A 40 ANS ?

Secteur d'activités	Métier(s) exercé(s) ou Profession(s)	Années de référence	Codage
<input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> BTP* <input type="checkbox"/> Commerce <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Libéral <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Autre	1	de ____ à ____	
	2	de ____ à ____	
	3	de ____ à ____	
	4	de ____ à ____	
	5	de ____ à ____	

*Bâtiment et Travaux Publics

QUELLE(S) PROFESION(S) AVEZ-VOUS EXERCE DE 40 A 50 ANS ?

Secteur d'activités	Métier(s) exercé(s) ou Profession(s)	Années de référence	Codage
<input type="checkbox"/> Agriculture	1	de ____ à ____	
<input type="checkbox"/> BTP*	2	de ____ à ____	
<input type="checkbox"/> Commerce	3	de ____ à ____	
<input type="checkbox"/> Industrie	4	de ____ à ____	
<input type="checkbox"/> Libéral	5	de ____ à ____	
<input type="checkbox"/> Sans emploi			
<input type="checkbox"/> Autre			

*Bâtiment et Travaux Publics

QUELLE(S) PROFESION(S) AVEZ-VOUS EXERCE APRES 50 ANS ?

Secteur d'activités	Métier(s) exercé(s) ou Profession(s)	Années de référence	Codage
<input type="checkbox"/> Agriculture	1	de ____ à ____	
<input type="checkbox"/> BTP*	2	de ____ à ____	
<input type="checkbox"/> Commerce	3	de ____ à ____	
<input type="checkbox"/> Industrie	4	de ____ à ____	
<input type="checkbox"/> Libéral	5	de ____ à ____	
<input type="checkbox"/> Sans emploi			
<input type="checkbox"/> Autre			

*Bâtiment et Travaux Publics

ETES-VOUS À LA RETRAITE ?

OUI

NON

Date de votre retraite

Merci de votre participation.